

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XI^e Volume. — N^o 15. — Mars 1886

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

—

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1886

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vetry. — M^{me} Corbin. — M. de Vetry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiéard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seilliére. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemis, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

<i>Président</i>	MM. Vernois.
<i>Vice-Présidents</i>	Thirion, Brochon et Vinet.
<i>Secrétaire-Général</i>	Macret
<i>Secrétaire-Général-Adjoint</i> .	Cagny.
<i>Secrétaire</i>	Legras.
<i>Trésorier</i>	Drivière.
<i>Trésorier-Adjoint</i>	Noché.
<i>Bibliothécaire-Archiviste</i> ..	Lozet.
<i>Conservateur du Matériel</i> ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronssoy.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — *Vice-Président* : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — *Vice-Secrétaire* : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labours. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



VINS ET SPIRITUEUX EN GROS

Maison GROMONT, Fondée en 1846

LOUIS ROTTÉE

SUCESSEUR

à NOGENT-SUR-OISE, près CREIL.

EXTRAIT DU PRIX COURANT POUR 1886

Vins spécialement recommandés.

MONTAGNE, { excellent vin de table, comme } **130 fr.**
 { finesse et comme goût..... }

MINERVOIS, vin nerveux, très fin..... **130**

ARAMON, excellent vin d'office..... **110**

COTES, vin de table, léger et de goût très agréable. **100**

La Barrique de **225 litres**, logé, droits de régie acquittés (à l'exception des droits d'octroi pour les villes qui en possèdent) rendu franco au domicile du client.

Par demi-Barrique, **3 fr. en plus.**

Paiement **30 jours 2 0 0. — 90 jours net.**

Tous mes vins sont garantis à l'analyse absolument naturels, c'est-à-dire exempts de raisins secs et de toute composition chimique.

Les livraisons se font par mes voitures, au domicile des clients, afin de leur éviter les ennuis des transports en chemins de fer, camionnage, encavage, réclamations pour pertes de marchandises, etc.

KINA

Vin apéritif, tonique et reconstituant,
composé suivant la formule du **D^r HERPIN.**

MÉDAILLE D'OR, PARIS 1885

Le **Kina**, dont le goût est très agréable, est un vin dont l'usage est particulièrement recommandé pour combattre les affections qui résultent de l'appauvrissement du sang (anémie, chlorose, scrofule, leucorrhée, etc.).

Le Quinquina et les autres éléments qui composent le **Kina**, ont des propriétés fébrifuges, nutritives, stimulantes et anti-nerveuses, qui, combinées avec le vin lui-même, donnent au produit complet ses propriétés toniques et reconstituantes. Les prix de vente du **Kina**, franco à domicile, sont : Caisse de 3 litres, 9 fr. — 6 litres, 16 fr. 50 — 12 litres, 30 fr.

EAUX-DE-VIE

MEDAILLE DE VERMEIL, PARIS 1885.

Excellente eau-de-vie, vieille, bonifiée, 45°... En litres **1 fr. 60**
— — — — — En fûts **1 fr. 50**

EAU DE TABLE FERRUGINEUSE

DE

CHANTILLY (Oise),

GAZEUSE, DIGESTIVE, DIURÉTIQUE ET RAFRAICHISANTE
NE DÉCOMPOSANT PAS LE VIN

Livraison aux Consommateurs dans tout le Département de l'Oise,
à **25 centimes la bouteille** (verre compris).

Adresser les Commandes à **L. ROTTÉE**, à Nogent-sur-Oise,

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL

J'adresse des échantillons à toute personne qui m'en fait la demande. Tout envoi qui ne serait pas exactement conforme à l'échantillon choisi, serait, sans aucune discussion, repris par moi.

Le tarif des vins fins et des alcools est envoyé sur demande.

MAISON DELAHAYE-TAILLEUR
A. BAJAC, SUCCESSEUR

breveté s. g. d. g.

A LIANCOURT (Oise).

294 médailles en or, vermeil, argent et bronze, dont 15 médailles d'honneur grand module et 32 primes.

Grandes médailles d'or aux Expositions universelles de 1867 et 1878.

Palme au Concours de Labourage du Petit-Bourg.

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Lyon de 1873.

INSTRUMENTS AGRICOLES
FABRICATION & RÉPARATION

Charrues dites Brabants doubles ou simples,
de toutes dimensions,

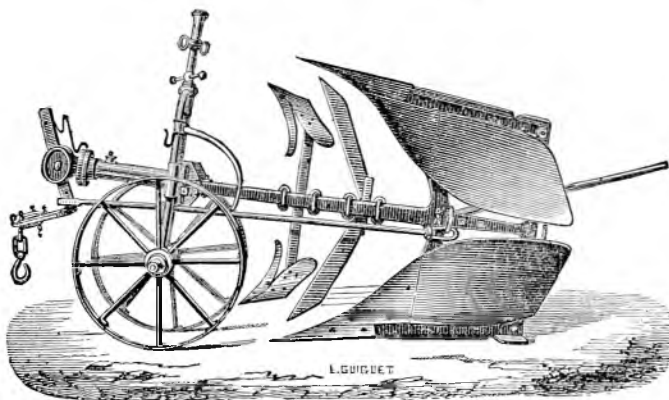
Houes à cheval, Rateaux à cheval,

Rouleaux squelettes ou billonneurs,

Arracheurs de betteraves ou de pommes de terre,

Bineuses à betteraves à socs mobiles,

ET TOUS AUTRES INSTRUMENTS



Brabant mathématique à tête refoulante, breveté s. g. d. g.

M. BAJAC se trouve à Paris, à la Halle aux Blés, tous les Mercredis.
— à Beauvais, au Café du Chalet, de midi à 7 h.,
tous les 1^{ers} Samedis, jours des Francs-Marchés, et les Samedis
tombant quinze jours après.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 MARS 1886

PRÉSIDENCE DE M. BROCHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est mis aux voix et adopté.

M. Vernois, président, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Président du Comice agricole de l'arrondissement de Montdidier, demandant le concours de notre Société pour l'organisation de la fête du Centenaire de Parmentier. Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'assemblée vote un crédit de 20 fr.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, concernant l'envoi de délégués au congrès des Sociétés savantes qui aura lieu le mois prochain. Les membres qui désireraient y prendre part sont invités à se faire inscrire chez M. le Président de la Société.

Après la présentation d'un nouveau membre et le tirage de la loterie composée d'ouvrages d'horticulture, la séance est levée à quatre heures.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Modification aux arrêtés instituant les Primes d'honneur pour l'horticulture.

ARTICLE PREMIER.

Dans chacun des départements où se tiendront dorénavant
XI^e VOLUME. — N^o 15. — MARS 1886.

les concours régionaux agricoles, les prix et récompenses qui suivent seront décernés concurremment avec les récompenses prévues par l'arrêté du 28 décembre 1880.

2° *Prime d'honneur à l'horticulture.* Un objet d'art de 300 fr. et une somme de 2,000 fr. seront mis à la disposition du jury pour être décernés aux jardiniers établis uniquement pour la vente des produits maraichers ou des fruits, qui auront présenté les établissements les mieux cultivés, les mieux tenus et du meilleur rapport.

Le concurrent classé le premier recevra l'objet d'art à titre de prime d'honneur et une somme d'argent qui sera déterminée par le jury.

3° *Prime d'honneur à l'arboriculture.* Un objet d'art de 300 fr. et une somme de 1,000 fr. seront mis à la disposition du jury pour être décernés aux horticulteurs-fleuristes et aux pépiniéristes présentant les jardins et les pépinières les mieux cultivés, les mieux tenus et du meilleur rapport.

L'horticulteur ou pépiniériste classé le premier recevra l'objet d'art à titre de prime d'honneur, et une somme d'argent qui sera déterminée par le jury.

Ces prix étant réservés aux jardiniers arboriculteurs, horticulteurs et pépiniéristes de profession, les amateurs, les jardiniers des particuliers, les propriétaires de parc et de jardins d'agrément ne seront pas admis à concourir.

Des médailles de bronze accompagneront les prix autres que les primes d'honneur mentionnées aux paragraphes 1°, 2° et 3°

ARTICLE 2.

Pour prendre part à ces concours, les concurrents devront se faire inscrire à la mairie de leur commune, ou à la sous-préfecture, ou à la préfecture avant le 1^{er} mars de l'année qui précède la tenue du concours régional dans le département

.....

ARTICLE 5.

Le conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, et les préfets, dans leurs départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui aura son effet à partir de l'année 1887.

*
* *

Le Roitelet et le Bouvreuil. — Pendant l'hiver on voit les roitelets parcourir avec une incomparable vivacité de mouvements les branches des conifères et des arbres de nos vergers; ils s'y livrent à une minutieuse observation. Trouvant peu de larves en cette saison, ils se mettent en quête d'œufs et d'insectes. Ils recherchent surtout ceux des Bombyx et en général des Lépidoptères, dont les chenilles dévorent les feuilles de nos forêts. Pour déposer ses œufs sur une branche, le papillon femelle y accole son abdomen et tourne tout autour suivant une hélice régulière. Il en résulte que les œufs sont déposés en spires si rapprochées qu'on est tenté de croire à une bague de perles. Passant son inspection, le roitelet n'en oublie pas un; la finesse de son bec, son extrême agilité lui permettent de les faire disparaître en un clin d'œil. Son repas dure tout le jour; aussi la quantité d'œufs qu'il détruit est innombrable. Elle devient prodigieuse au mois de mai, alors que les chenilles ne sont pas encore écloses et que le roitelet a une jeune famille à nourrir. — On se plaint des dégâts des bouvreuils; on les tue en alléguant qu'ils brisent les bourgeons de nos arbres fruitiers. On ne fait pas attention aux services qu'ils rendent par là même. En effet, jamais un bouvreuil ne détruit un bourgeon sain; mais un bourgeon renferme-t-il une larve de charançon coupe-bois, le bouvreuil ne s'y trompe pas; il détruira l'enveloppe écailleuse, qui de toute façon était perdue, mais aussi la larve, et c'est là le point important.

(Réunion des délégués des Sociétés savantes.)

*
* *

Quelques mots à propos des Orangers. — Il n'est peut-être pas de plante qui, au temps jadis, ait joui d'une aussi grande vogue que l'Oranger. C'était la plante favorite des cours. Empereurs, rois et princes ne pouvaient s'en passer, tous voulaient la posséder et en acquéraient à grand prix; à leur exemple, tout seigneur tenant un rang distingué voulait en cultiver également.

Il n'y avait rien d'étonnant. C'est qu'à cette époque et même encore un peu de nos jours, peu de plantes peuvent rivaliser avec l'Oranger. En effet, c'est une plante de serre froide — ou plutôt d'ORANGERIE, comme ce mot l'indique, — donc elle n'est pas très exigeante; son port, sans être gracieux, n'est cependant pas disgracieux et s'il semble avoir quelque défaut, celui-ci est suffisamment compensé par un beau feuillage persistant et une abondante floraison. Les fleurs d'oranger, on le sait, n'ont pas encore été détronées: on admire toujours leur candide blancheur et le délicieux parfum qu'elles exhalent. Ajoutez à ces charmes les fruits qui se succèdent en masse et qui, colorés du plus beau jaune, garnissent les plantes jusqu'à ce que celles-ci se remettent à fleurir l'année suivante; on comprend dès lors facilement pourquoi les orangers ont été, pendant de si longues années, les enfants gâtés des classes opulentes.

Pourquoi n'en est-il plus ainsi de nos jours? C'est bien un peu parce qu'en horticulture, comme en toutes choses, les modes se sont modifiées; celles-ci ont même actuellement des caprices si subits que bien souvent on ne veut plus aujourd'hui et à vil prix les plantes que la veille on recherchait partout et qu'on ne pouvait acheter que fort cher. Le principal motif, cependant, qui a fait quelque peu abandonner la culture des orangers, doit être cherché dans le refus qu'ils mettent souvent à répondre, d'une manière satisfaisante, aux attentions que nous avons pour eux. Il semble que plus on les choie, plus il se montrent de méchante humeur; plusieurs des mieux soignés sont devenus sérieuse-

ment malades, et, une espèce de phthisie contagieuse menace de les exterminer tous. Les soins excessifs, mais souvent mal entendus dont nous entourons ces plantes, ne sont-ils pas précisément la cause de cet état maladif? Nous croyons que c'est là un fait aujourd'hui parfaitement établi.

Que constatons-nous en effet? Presque toujours et partout, les plantes se trouvent dans des pots ou des caisses beaucoup trop grandes; on les arrose, comme les autres plantes, durant tout l'hiver; on n'ose les sortir qu'à la fin de mai; on les place alors tout à fait à l'ombre; on les rentre fin octobre, quel que soit le temps. Ce qui nous préoccupe toujours le plus, c'est que la terre ne soit pas assez substantielle, que le pot ou la cuvette ne soit pas assez grande, que la plante souffre de soleil et de trop peu d'eau. C'est précisément le contraire de ce qu'il faudrait faire.

La première cause du mal réside dans la terre qu'on leur donne. Il faut que celle-ci soit d'autant plus légère que la plante est plus délicate ou souffrante. Prenez donc de la terre de feuilles, soit pure, soit tout au plus mélangée d'un peu de terreau; n'y ajoutez jamais de terre argileuse, à moins que les plantes ne soit extraordinairement vigoureuses. Faites en sorte que la plante soit plutôt à l'étroit dans sa cuvette et suppléez, au besoin, à la petitesse de celle-ci, mais durant la végétation seulement, par des arrosements d'engrais liquides, de préférence de purin et de bouse de vache.

Sortez les orangers dès le début de mai par un temps doux, afin d'empêcher qu'ils ne se mettent à pousser dans l'orangerie même. Mettez-les sous de grands arbres ou autres abris naturels, afin de les protéger contre les gelées blanches. Une quinzaine après, placez-les définitivement non à l'ombre, mais en plein soleil et cela pour tout l'été. L'Oranger est un enfant du midi, il lui faut donc de la chaleur; si celle-ci fait défaut, surtout aux racines, elles doivent fatalement devenir malades et la plante entière en souffre. Tout ce qu'on peut faire, c'est de donner aux cuvettes, du côté du midi, une

espèce de tablier, afin d'éviter que les rayons solaires n'échauffent trop inégalement la terre de ce côté.

Pendant les mois de juin, juillet et août, les arrosements devront être abondants ; mais diminuez-les sensiblement dès septembre ; rentrez les orangers vers la fin du même mois et par un temps sec, en laissant toutefois l'orangerie toute grande ouverte, nuit et jour ; jusqu'en avril suivant, n'arrosez plus que lorsque la plante réclame impérieusement de l'eau.

Quant au rempotage, le meilleur moment est le mois de mai ; mais n'y procédez que quand c'est absolument nécessaire, c'est-à-dire lorsque la plante est évidemment trop resserrée et qu'elle souffre. Si, au contraire, vous apercevez que l'oranger a une caisse trop grande, rencaissez-le aussitôt ; seulement renouvelez complètement toute la vieille terre — car ordinairement elle est gâtée et c'est elle qui est cause du mal. — Coupez, au besoin, jusqu'à la dernière racine morte ou malade ; taillez aussi assez court toutes les branches ; remettez la plante dans un vase aussi petit que possible, puis placez la plante malade sur une couche de fumier construite dehors en plein soleil, de manière à ce que le pot, vase ou cuvette y soit à moitié enfoncé. Pendant des semaines, gardez-vous d'arroser et la plante sera sauvée.

En suivant ces conseils, on parviendra, nous l'espérons, à avoir encore des orangers comme dans le temps ; on parviendra même à rétablir ceux qui semblaient être déjà à moitié morts, car l'Oranger a la vie excessivement dure.

H.-J. VAN HULLE.

(*Revue de l'horticulture belge et étrangère*).

*
**

Moyen d'utiliser la mousse. — Les horticulteurs ont souvent à leur disposition des amas de mousse qu'ils jettent le plus souvent dans la fosse aux débris. La *Revue bryologique*, par la plume de M. P. Chaussegros, constate, d'après des expériences certaines, que la chaleur qu'elle

acquiert est de plus longue durée que celle du fumier ; les melons surtout plantés sur des couches recouvertes de mousse, prennent une vigueur extraordinaire, et produisent de beaux fruits à la seconde récolte. Enfin les *Ananas*, traités par le même procédé, sont de toute beauté : avis aux amateurs.

*
**

Sur les progrès de la culture fruitière en Angleterre, d'après M. Whitehead, par M. LAVERRIÈRE. — M. Hardy, au nom de la Section des cultures spéciales de la Société nationale d'Agriculture de France, présente un rapport sur un travail adressé à la Société par M. Laverrière, correspondant, d'après une brochure de M. Charles Whitehead, de Maidstone, sur les progrès de la culture fruitière en Angleterre.

On trouve dans ce travail, dit M. Hardy, des renseignements utiles sur les variétés de fruits, sur leurs quantités et leurs qualités, sur le mode et l'époque des envois, selon le pays de provenance, dont pourraient faire leur profit les producteurs français qui cherchent des débouchés pour leurs produits.

La Section des cultures spéciales, eu égard à ces considérations, demande à la Société de vouloir bien décider l'insertion dans le *Bulletin* de la note adressée par M. Laverrière.

Cette proposition est mise aux voix et est adoptée.

La note de M. Laverrière est ainsi conçue :

« Bien que l'Angleterre importe des quantités considérables de fruits envoyés de toutes les parties du monde, les prix de ces denrées n'en restent pas moins à un taux fort élevé. Pour les fruits fins de dessert, ils sont même tellement exorbitants que les classes opulentes seules peuvent les payer.

« Cette cherté est d'autant plus remarquable que l'importation des fruits en Angleterre y jette sur les marchés des quantités de plus en plus grandes. En 1882, elles ne s'éle-

vaient pas à moins de 4,045,691 boisseaux d'une valeur de 42,972,725 fr., tandis que onze ans auparavant, en 1871, elles n'atteignaient que 1,128,568 boisseaux, valant 14,902,653 fr.

« Quels sont les pays qui ont fourni ces fruits comestibles à l'Angleterre, quelles ont été la proportion et la progression de leurs envois de 1871 à 1882, c'est ce que M. Whitehead nous fait connaître par l'intéressant tableau suivant, dont les chiffres sont empruntés à la statistique officielle du royaume :

PAYS DE PROVENANCE	1871		1882	
	NOMBRE DE BOISSEAUX.	VALEUR EN FRANCS.	NOMBRE DE BOISSEAUX.	VALEUR EN FRANCS.
Allemagne	69,519	552,600	515,604	3,777,400
Hollande.....	160,392	1,448,550	444,886	4,571,000
Belgique.....	276,280	2,395,350	593,158	4,229,100
France.....	354,600	5,368,550	524,683	8,388,575
Portugal, Açores, Madère.	73,979	1,427,025	133,124	2,031,125
Espagne, Canaries.....	59,712	1,219,785	462,082	6,943,925
Etats-Unis.....	56,441	1,015,100	1,065,076	9,679,750
Canada.....	55,150	925,100	222,128	2,251,925
Antilles anglaises.....	10,063	268,720	20,168	395,250
Autres pays.....	12,520	246,575	14,197	189,525
Iles de la Manche.....	»	»	50,584	514,350

« En résumé, d'après M. Whitehead, la valeur des fruits importés qui, en 1871, n'était que de 14,900,000 francs, a monté jusqu'à près de 50 millions de francs pendant l'année 1882.

« Mais, quand on compare les envois de chaque pays exportateur pendant les années 1871 et 1882, on est frappé de l'inégalité de la progression dans leurs envois à onze ans d'intervalle. Celui qui dépasse tous les autres dans le développement de ses envois de fruits en Angleterre est la Belgique, qui double la quantité de ses expéditions et fait monter leur valeur de 2,395,000 fr. à 4,229,000 fr. Elle est suivie de près par les Etats-Unis qui vingtplent leurs envois, mais n'obtiennent pas une contre-valeur proportionnellement aussi élevée, sans doute à cause de la qualité inférieure de leurs produits. Viennent ensuite la Hollande et l'Allemagne, dont les envois, en valeur aussi bien qu'en

quantité, montrent une progression extraordinaire. La France, où la culture fruitière est cependant si avancée, dont les produits jouissent d'une réputation si bien établie, qui, en 1871, tenait la tête des pays exportateurs, en quantité aussi bien que sous le rapport de la valeur, tombe en 1882 à un rang qui ne devrait pas être le sien ; dans cet intervalle de onze ans, elle n'arrive pas même à doubler ses envois en Angleterre, tandis que les pays concurrents décuplent, vingtplent les leurs.

« En 1871, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, pour ne parler que de ces trois contrées, totalisent leurs expéditions en Angleterre par 506,000 boisseaux de fruits, d'une valeur en chiffres ronds, de 4,400,000 fr. En 1882, elles exportent 4,553,000 boisseaux vendus 12 millions 1/2 de francs. C'est une différence de plus de 4 millions de boisseaux et de 8 millions de francs qui, pour une grande part pouvaient revenir à la France si celle-ci, forte de la supériorité de son climat, de son sol et de ses travailleurs, avait déployé à produire et à développer ses relations commerciales avec autant d'activité que ses trois rivales. Et, à ces chiffres on pourrait ajouter 4 millions de boisseaux et plus de 8 millions de francs, si on tenait compte des exportations fruitières des Etats-Unis, dont la concurrence semblerait encore plus facile à vaincre, à cause de la distance qui les sépare du marché anglais, et qui, par là, leur impose des frais de transport et de conservation dont sont affranchis les pays producteurs continentaux que l'on vient de nommer.

« Au point de vue français, il semble utile de savoir quelles sont les espèces de fruits que l'Angleterre tire de préférence de l'étranger, à quelles époques les mêmes espèces provenant de pays divers arrivent sur ses marchés, les avantages au point de vue de la concurrence que ces derniers peuvent retirer de la précocité plus ou moins grande de leurs produits. A cet égard, M. Whitehead entre dans des détails que le cultivateur français doit connaître. Il ajoute même quelques

renseignements précieux sur les modes d'emballage, sur les prix de transports, que l'on pourrait souhaiter plus abondants, mais qui, tels qu'il les donne, sont encore très instructifs.

« La plupart des fruits importés, dit M. Whitehead, arrivent sur les marchés anglais avant la maturité des fruits indigènes, par conséquent ils ne se font pas concurrence. C'est surtout le cas pour les fruits tendres, tels que les fraises, les groseilles.

« Pour les pommes, il en est autrement; le Canada et les Etats-Unis en envoient de grandes quantités qui, à certains moments, font baisser le prix des pommes anglaises. Il en est de même pour les Reines-Claude et les prunes expédiées, de temps à autre, par la Belgique, la Hollande et la France en quantité telles que les prix s'en trouvent matériellement affectés, surtout pour les fruits de seconde catégorie.

« Les plus belles prunes viennent du centre de la France, et arrivent avant que les prunes anglaises soient mûres. Mais les prunes inférieures, produites en Belgique, en Hollande et en Normandie, non-seulement viennent concurrencer les prunes anglaises de même qualité, mais encore tendent à déprécier les prix, absolument comme l'abondance des sardines fait baisser le cours des harengs.

« Des quantités énormes de prunes communes, connues sous les noms de Quetsche, sont expédiées par eau à des prix excessivement bas par Amsterdam et Rotterdam. Elles se vendent directement à la sortie des vapeurs sur le quai de Sainte-Catherine, à raison de 12 1/2 à 15 centimes la livre anglaise, et servent à faire des confitures.

« La Hollande envoie aussi des Reines-Claude de pauvre qualité qui se vendent de 17 1/2 à 20 centimes la livre. On mange très peu de ces fruits; presque tous sont achetés par les fabricants de confitures.

« Les premières Cerises arrivent d'Alger et d'Espagne, longtemps avant la maturité des cerises anglaises. En général, elles manquent de couleur et de saveur; leur qualité est tout

à fait commune. Quelque temps après il vient des cerises, beaucoup meilleures, d'Avignon et d'autres régions du midi et du centre de la France. Ensuite, c'est le tour des cerises d'Angers et de Normandie, qui arrivent à Londres en payant moins d'un centime de transport par livre, tandis que les producteurs anglais de Sittingbourne et de Maidstone (Kent) sont obligés de payer un fret de 2 centimes par livre pour une distance qui n'excède pas 65 kilomètres.

« Les Cassis sont expédiés par la France, la Hollande et la Belgique peu de temps avant que ces fruits soient mûrs en Angleterre. En général ils ne sont pas d'aussi bonne qualité que les cassis anglais. Il en est de même des groseilles, que la France envoie par quantités considérables. A en juger par leur aspect, les fruits étrangers ne trouvent pas, dans leur pays d'origine, des conditions de sol et de climat aussi bonnes qu'en Angleterre; aussi les producteurs de la Grande-Bretagne n'ont-ils rien à craindre de la concurrence étrangère sous ce rapport.

« Il n'en est pas de même pour les Poires. Dans cette spécialité, les Français sont les plus forts; ils produisent des fruits incomparablement supérieurs à ceux de tous les autres pays. Les poires provenant des environs de Nantes, d'Angers et de quelques autres districts de la France centrale, sont admirablement conformées, d'un aspect séduisant, d'une saveur délicieuse. Les poires françaises arrivent en Angleterre environ trois semaines avant la maturité des poires anglaises; mais leurs envois se prolongent fréquemment jusqu'au printemps suivant.

« La plus grande partie du fruit exporté de France est recueillie par des agents qui fréquentent certains marchés, dépôts ou centres auxquels les producteurs portent leurs produits; ces agents trient, classent les fruits et les emballent avec soin pour les expédier en Angleterre.

« L'opération du triage et de l'assortissement se fait avec discernement et habileté; l'emballage est l'objet de soins

judicieux. C'est grâce à ces précautions que les consignataires sont parvenus à acquérir la confiance des acheteurs de Londres. Certaines marques ont acquis une renommée si solide qu'elles sont chaque jour de plus en plus demandées. Très souvent on achète les fruits sans vérifier; les acheteurs sont suffisamment édifiés par le simple vu de la note d'avis.

« La consignation des fruits en Angleterre est devenue si générale, que les approvisionnements des marchés français s'en ressentent. Et cependant la consommation des fruits a pris en France un développement extraordinaire pendant ces vingt dernières années. Mais l'accroissement de la production qui en est la conséquence n'arrive pas à suffire, et un Anglais qui habite la France depuis plusieurs années déclarait récemment qu'il ne trouvait à pourvoir sa table qu'en envoyant acheter au marché avant cinq heures du matin; passé cette heure, tout était vendu et enlevé pour les consignataires anglais.

« A l'occasion de cette insuffisance de la production fruitière, M. Whitehead cite les paroles d'un des plus habiles horticulteurs français. D'après ce praticien, Paris à lui seul, bien que les Parisiens ne comptent pas parmi les grands consommateurs de fruits, absorbe annuellement plus de 23 millions de livres de fruits frais. Aussi conseille-t-il aux cultivateurs de France de planter activement des arbres fruitiers. A quelqu'un qui observait que de trop grandes plantations aviliraient la valeur des fruits, il répondait « que c'était là une grosse erreur; que plus on produisait, plus on consommait. Aujourd'hui, ajoutait-il, on produit dix fois plus de fruits qu'il y a quarante ans, et cependant jamais les fruits n'ont été plus chers. Au lieu donc de persévérer dans la culture du blé et de l'avoine, qui ne rapportent plus autant qu'autrefois, appliquez-vous à faire du fruit, que le consommateur réclame et sur le prix duquel il ne lésine pas. Imité le fabricant, qui délaisse le produit qui ne rapporte rien pour le produit qui rapporte. »

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS. 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES

à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

CHEVAUX

MARCHAND DE MEUBLES

RUE DE L'APPORT-AU-PAIN

à Senlis (Oise).

BILLARDS

NEUFS

ET D'OCCASION



VENTE

DE

MACHINES A COUDRE

Vente et Location de Pianos.

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS

UN GRAND JARDIN

SITUÉ A SENLIS

Traversé par un cours d'eau de source, garni d'espaliers et d'arbres à fruits en plein rapport, avec potager, et orné de bosquets, charmilles, gazons, etc.; ce Jardin tient à la route Nationale, à la vieille rue de Paris, à la place Saint-Martin et à la rue de la Bretonnerie.

Cette situation en bordure de trois rues et d'une place, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, le rend très propre à la construction d'une ou de plusieurs maisons d'un produit assuré.

Grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M. FOUCART, propriétaire, ou à M^e MOREL, notaire à Senlis.

LA
NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire
PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Par Livraisons de 225 à 260 pages

AVEC LA
COLLABORATION DES PREMIERS ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PRIX D'ABONNEMENTS :

	Un An.	Six Mois.	Trois Mois.
Paris.....	50 »	26 »	14 »
Départements et Alsace-Lorraine...	56 »	29 »	15 »
Etranger (<i>Première zone</i>).....	62 »	34 »	18 »

PRIX DU NUMÉRO, A PARIS : 2 FR. 50 C.

EN PRÉPARATION

Pour paraître prochainement à la « Nouvelle Revue » :

La Cité chinoise

PAR
M. G.-EUG. SIMON

Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

La Société de Madrid

PAR
LE COMTE PAUL VASILI

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

EN VENTE

9^e ÉDITION
La Société de Londres

PAR
LE COMTE PAUL VASILI

Edition augmentée de lettres inédites.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

24^e ÉDITION
La Société de Berlin

PAR
LE COMTE PAUL VASILI

Edition augmentée de lettres inédites.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

11^e ÉDITION
La Société de Vienne

PAR
LE COMTE PAUL VASILI

Edition augmentée de lettres inédites.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

4^e ÉDITION
La Patrie hongroise

(SOUVENIRS PERSONNELS)

PAR
M^{me} ADAM (JULIETTE LAMBER)

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

On s'abonne à la *Nouvelle Revue*, chez M. E. PAYEN,
imprimeur-libraire à Senlis.

On trouve à la même Librairie les numéros de la *Nouvelle Revue*
et les Ouvrages ci-dessus.

Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1886.

Taille des Rosiers et Greffe des Arbres.

- | | |
|-----------------------------|---|
| <i>Senlis :</i> | Dimanche 4, à midi 1/2, au jardin de la Société. |
| <i>Creil :</i> | Jedi 8, à 10 heures du matin, chez M. Gallé. |
| <i>Précy :</i> | Jedi 8, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Versigny :</i> | Dimanche 11, à 10 heures du matin, chez M. Lemaire. |
| <i>Nanteuil :</i> | Dimanche 11, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Vineuil :</i> | Jedi 15, à 9 heures du matin, chez M. Dupré. |
| <i>Chantilly :</i> | Jedi 15, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Pontarmé :</i> | Dimanche 18, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis. |
| <i>La Chapelle :</i> | Dimanche 18, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Brasseuse :</i> | Jedi 22, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Clairin. |
| <i>Fleurines :</i> | Dimanche 25, à 10 heures du matin, chez M. Demichy. |
| <i>Pont-Sté-Maxence :</i> | Dimanche 25, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Ermenonville :</i> | Jedi 29, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard. |
| <i>Plessis-Belleville :</i> | Jedi 29, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite.	40 »»
3 fois de suite.	6 »»		12 fois de suite.	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au Jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.